



L'Otan persiste à ne pas voir son agression contre la Russie

Par [Pierre Duval](#)

Mondialisation.ca, 02 avril 2022

[Observateur continental](#)

Région : [Russie et CEI](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [Crise en Ukraine](#), [Crise en Ukraine](#), [UKRAINE](#)

Le conflit en Ukraine a provoqué le point de rupture frontal jamais vu entre l'Occident et la Russie, mais l'Otan continue de faire chauffer la ligne de front à blanc en affirmant, par la voix de son secrétaire général, Jens Stoltenberg, que le renforcement du contingent américain en Europe est motivé par la nécessité d'endiguer la Russie et ne viole pas l'acte fondateur de 1997 signé par l'Otan et Moscou.

Au lieu de jouer la carte de la fine diplomatie, l'Otan, comme Emmanuel Macron l'avait jugé, semble bien être en état de «mort cérébrale» car elle continue d'actionner son bras de fer en jouant les gros bras en violant les accords.

L'acte fondateur de 1997. Comme un rapport [publié](#) sur le site du Sénat le résume, «dès la fin de la guerre froide, il est apparu que le processus d'élargissement [de l'Otan] devait avoir pour corollaire la mise en place d'une relation étroite entre l'Otan et la Russie, afin d'éviter que ne se développe, chez cette dernière, un sentiment d'isolement ou, a fortiori, d'affaiblissement de sa sécurité». Ainsi, «en 1991, la Russie a adhéré au Conseil de coopération nord-atlantique, devenu depuis Conseil de partenariat euro-atlantique. Et, l'élément majeur de cette nouvelle relation est intervenu le 27 mai 1997 avec la signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre la Fédération de Russie et l'Otan».

Le texte publié par le Sénat précise: «L'Acte fondateur Otan-Russie de 1997 a clairement affirmé que les deux parties ne se considèrent pas comme des adversaires et a établi des mécanismes de consultation et de coopération» et «l'Otan s'est engagée à ne pas déployer d'armes nucléaires sur le territoire des nouveaux pays membres. Elle a par ailleurs précisé qu'elle privilégierait l'intégration et l'interopérabilité des capacités militaires de préférence au stationnement permanent de forces de combat supplémentaires en Europe».

L'Otan en état de mort cérébrale. Dans un entretien au *Monde*, Jens Stoltenberg, [vient d'affirmer](#): «Le renforcement du contingent américain en Europe est motivé par la nécessité d'endiguer la Russie et ne viole pas l'Acte fondateur de 1997 signé par l'Otan et Moscou». Pour le patron officiel de l'Otan, le déploiement de plus de 100.000 militaires américains en Europe n'est pas un casus belli (un cas de guerre) et ne serait pas une violation de l'acte fondateur de 1997. Celui-ci continue d'expliquer qu'en envoyant ces troupes, nous fournissons une dissuasion crédible et cela n'a pas pour but de provoquer un conflit, mais de l'empêcher et d'assurer la paix.

Trahison de l'Otan. Le respect de la signature de l'Acte fondateur de 1997 a été ouvertement [trahi](#) en 1999 avec l'entrée de la Pologne, de la Hongrie, de la République tchèque dans l'Otan, ensuite par l'arrivée de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, Slovaquie, Slovénie en 2004, de la Croatie, de l'Albanie en 2009, du Monténégro en 2017, de la Macédoine du Nord en 2020. La Russie avait signé un accord qui considérait un contexte géographique et géopolitique de 1997.

En juillet 2020, *Observateur Continental* [signalait](#) le débarquement américain à La Rochelle pour envoyer des forces militaires sur la Pologne comme «une erreur politique» car officiellement l'armée américaine débarquait à La Rochelle «pour renforcer la défense européenne», «pour renforcer le flanc est de l'Europe face à la Russie». L'action belliqueuse était actée, assumant la violation de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre la Fédération de Russie et l'Otan. Les exemples de ces violations de l'Otan sont légion.

En mai 2020, Washington a [menacé](#) de déployer son arsenal nucléaire en Pologne. «Les armes nucléaires américaines pourraient se retrouver en Europe de l'Est si l'Allemagne refuse de les installer sur son territoire, avait, de nouveau, [déclaré](#) le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg en novembre 2021.

En juillet 2021, les experts [constataient](#) que les exercices de l'Otan s'éternisaient en Ukraine. En février dernier *Observateur Continental* [relayait](#) un article relatant «l'expansionnisme de l'Otan en Europe».

Au delà de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre la Fédération de Russie et l'Otan, *Observateur Continental* a [apporté la preuve](#), citant le média allemand, *Der Spiegel*, de l'existence d'un document qui prouve que l'Otan ne devait pas s'élargir vers l'est après la chute du mur de Berlin. Pourtant, le 17 mars dernier à Berlin, Jens Stoltenberg, [affirmait](#): «L'Otan a déjà renforcé sa dissuasion et sa défense, en particulier dans la partie orientale de l'Alliance. Nous avons maintenant des centaines de milliers de soldats en état d'alerte renforcée dans toute l'Alliance. Nous avons 100 000 forces américaines, des soldats, en Europe - cela a augmenté de plusieurs milliers juste au cours des dernières semaines. Et puis nous avons 40 000 soldats sous le commandement direct de l'Otan, en particulier dans la partie orientale de l'Alliance».

Que cela soit avant l'entrée de l'armée russe en Ukraine ou après, l'Otan n'a pas changé son discours et son programme de conquête de nouveaux pays et n'a jamais montré sa volonté de respecter l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre la Fédération de Russie et l'Otan.

Pierre Duval

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Pierre Duval](#), [Observateur continental](#), 2022

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca